

91^e

assemblée générale, très spéciale

C'est en visioconférence que s'est tenue, vendredi 29 mai, cette assemblée générale dont voici les temps forts

➤ Vendredi 29 mai 2020 à 8 h 45 : connexion pour la visioconférence et les votes électroniques.



Le président Georges Renouard prend la parole :
« C'est une journée un peu particulière. C'est un grand plaisir pour moi de vous revoir à l'occasion de cette 91^e assemblée générale, très originale dans sa forme. C'est également amusant de voir tout le monde du même côté de l'écran.

La transformation de l'assemblée générale s'est avérée nécessaire. Nous étions prêts : tous les outils dont nous avions besoin étaient disponibles, à l'exception de la logistique qu'il a fallu adapter et pour laquelle je remercie toute l'équipe technique qui s'est assurée, auprès des délégués, de la bonne tenue sous cette nouvelle forme. Je vois déjà, à l'ouverture de cette dernière, que c'est une réussite. Des réunions de conseil et de bureau ont été réalisées préalablement avec ces outils, nouveaux pour nous. Qui aurait pu imaginer un tel chamboulement en ce début d'année ? Qui peut aujourd'hui tirer des plans sur la comète pour cette année et probablement les

suivantes ? Les comparaisons usuelles et autres points de repère auront disparu, en fonction des décalages qui se feront jour tant dans le réglementaire, pourtant déjà bien doté dans notre domaine, que dans la reprise des activités de chacun. »

Avant de commencer les travaux, le président informe l'assemblée de la nomination de Loïc Flichy au poste de directeur général et opérationnel de la mutuelle, à titre temporaire et dans l'attente de l'annonce d'une nouvelle organisation de la gouvernance MIP, en remplacement de Madame Christine Poyau.

Le président annonce que les résolutions seront proposées en deux séances de votes, l'une en fin de matinée et l'autre en milieu d'après-midi.

Il présente Christelle Charles-Lavauzelle, directrice des affaires sociales et trésorière de l'Ufip, qui succède à Gérard Patin :
« Prendre ses fonctions pendant le confinement est certainement un challenge. Je suis ravie de participer à cette assemblée générale et vous remercie pour cet accueil. »

Après l'annonce du quorum et la désignation de deux scrutateurs et d'un secrétaire, le président déclare ouverte cette 91^e assemblée générale.



➤ Rapport de gestion

Bernard Dalphiné, trésorier général, présente la situation détaillée de notre mutuelle. Il invite les délégués à poser leurs questions sur le tchat.



➤ L'environnement santé en 2018

Baisse spectaculaire du déficit de la Sécurité sociale du fait de la hausse de la masse salariale et du rendement des taxes affectées. Le déficit passe de 4,9 milliards d'euros en 2017 à 0,7 milliard d'euros en 2018, ce qui n'était jamais arrivé depuis des années.

L'augmentation de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), qui comprend tout ce qui est consommé - consultations, soins médicaux et dentaires, médicaments, hôpital, transports sanitaires - ainsi que tout ce qui touche de près ou de loin au paramédical est à la baisse d'une année sur l'autre : + 3 milliards d'euros entre 2018 et 2017, + 3,5 milliards d'euros entre 2017 et 2016 et + 4 milliards d'euros entre 2016 et 2015. Depuis 2014, nous avons une baisse régulière du reste à charge des ménages, qui passe de 8,1 % à 7 % en 2018. Il faut noter que la moyenne de l'Union européenne est de 18,2 % en 2016.

La part de la Sécurité sociale passe de 77,1 % à 78,1 % sous l'effet des ALD.

Dans cet environnement, la part des mutuelles chez les assureurs complémentaires est légèrement en baisse et représente 50 % en 2018, baisse qui a profité essentiellement aux assureurs.

➤ L'évolution de l'environnement en 2019

La croissance moyenne des dépenses de l'Assurance maladie (soins de ville) est restée élevée en 2019 (+ 2,8 % et + 3,2 % sur l'ensemble du régime général) après une année 2018 encore forte (+ 2,7 %) suite à la convention médicale 2017. A noter que les prestations unitaires MIP ont augmenté de 3,69 %.

Les résultats de l'Assurance maladie ont été rectifiés en 2019 à - 3 milliards d'euros contre - 0,5 milliard d'euros prévus.

Les impacts majeurs ont été :

- La transformation du forfait patientèle (8,10 euros, soit 0,8 %), qui représente un surcoût pour la MIP de 0,3 % pour un impact moyen FNMF de 0,15 % ;
- Le forfait acte lourd passé de 18 euros à 24 euros ;
- La renégociation des conventions médicales, avec revalorisation des bases de remboursement (BR) ;
- La renégociation de la convention pharmacie avec les honoraires de dispensation ;
- Le 100 % Santé qui a été en partie anticipé en 2019.

➤ En ce qui concerne la MIP, quels ont été les principaux événements en 2019 ?

- Des modifications d'organisation avec le départ à la retraite du directeur général, Michel Lagrange, et le recrutement d'une directrice générale ;

- L'arrivée au GIE Groupe Nation d'un nouveau directeur en la personne de Loïc Flichy ;
- Une forte activité liée à l'environnement réglementaire, avec la mise en place du 100 % Santé et la lisibilité des garanties, qui est une initiative des organismes complémentaires destinée à avoir une forme commune de présentation des garanties pour permettre les comparaisons ;
- Le rapprochement Malakoff-Médéric/Humanis qui est devenu Malakoff Humanis.

En ce qui concerne les résultats financiers, une évolution très favorable des marchés a permis à la MIP d'effacer la moins-value enregistrée à fin 2018.

➤ Les comptes 2019 en synthèse

Les effectifs ont diminué à cause de l'attrition naturelle, mais surtout suite à l'abandon des contrats non contributifs en courtage et délégation.

Par rapport aux prévisions qui avaient été faites lors de l'assemblée générale 2019, nous avons constaté une diminution des cotisations de 6,4 millions d'euros et une diminution des prestations de 4,4 millions d'euros.

La marge opérationnelle est de 2 millions d'euros en dessous de la prévision, et 3,7 millions d'euros en dessous de 2018.

Le résultat des opérations est d'un million au-dessus de la prévision assemblée générale 2019 mais en baisse d'un million par rapport à 2018.

Le résultat avant impôt, de 9,7 millions d'euros, est équivalent à celui de 2018. La différence au niveau du résultat net vient du fait que l'impôt sur les sociétés, qui était quasiment nul en 2018, se monte à 5,4 millions d'euros en 2019.

Comptes 2019 Synthèse	2019 Réel	2019 AG 2019	Variation	2018 Réel
Effectifs cotisants moyen	89 221	100 010	(10 789)	101 747
<u>Milliers d'Euros</u>				
Cotisations hors réassurance	108 217	115 210	(6 993)	116 085
Taxes	(13 112)	(13 710)	598	(14 248)
Cotisations nettes de taxes	95 105	101 500	(6 395)	101 837
Prestations hors réassurance	(68 293)	(72 700)	4 407	(71 286)
Marge Opérationnelle	26 811	28 800	(1 989)	30 551
Courtage et Délégation	(6 845)	(9 960)	3 115	(9 917)
Frais de fonctionnement	(14 365)	(13 820)	(545)	(14 018)
Cotisations UD, Assistance, Fonds Social, Autres	(1 269)	(1 720)	451	(1 292)
Résultat des opérations	4 332	3 300	1 032	5 323
Provisions	2 264	(460)	2 724	1 819
Produits financiers et autres recettes	3 113	5 380	(2 267)	2 498
Résultat avant IS	9 708	8 220	1 488	9 639
IS	(5 398)	(2 466)	(2 932)	(113)
Résultat après impôts	4 311	5 754	(1 443)	9 526

Bernard Dalphinnet présente ensuite les comptes au format du plan comptable assurances.

Après qu'il a été donné lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019, l'assemblée générale les a approuvés, ainsi que les comptes, tels qu'ils ont été présentés et arrêtés avec 100 % des voix.

> Perspectives 2020-2021 : l'environnement

L'Ondam 2020 a été revu à 2,45 % (LFSS), contre 2,3 % initialement prévu. Dans le contexte actuel de la Covid-19 et malgré la baisse de l'activité en soins de ville, l'évolution serait de 6,5 %.

Le résultat 2020 de la branche maladie était estimé à - 3,4 milliards d'euros (LFSS). Dans le contexte actuel, Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, annonce un déficit de la Sécurité sociale abyssal à 41 milliards d'euros, ce qui n'était jamais arrivé (régime général + fonds de solidarité vieillesse), contre une prévision initiale à 5,4 milliards d'euros. Il est probable que ce soit plus de 41 milliards d'euros. Un petit éclairage sur les prestations Sécurité sociale en 2020 : les soins de ville ont baissé de 2,1 % sur les quatre premiers mois, mais ont continué d'augmenter de 1,3 % sur les douze derniers mois. Il y avait donc une tendance lourde. Pour les médicaments, c'est 2,8 % sur douze mois et 1,8 % pendant la période des quatre premiers mois de l'année 2020.

Sur le plan règlementaire, le calendrier des rapports ACPR est deux semaines plus court cette année, théoriquement en rythme de croisière, en espérant qu'ils ne vont pas nous demander de donner les résultats avant la fin des années concernées... Des aménagements ont été prévus par l'Eiopa (l'organisme qui chapote les autorités de contrôle des pays européens et donne les directives) compte tenu du contexte sanitaire en vue d'un allongement dérogatoire des délais. Pour ce qui est du 100 % Santé, les mesures sur l'optique et la revalorisation des bases de remboursements (BR) en dentaire et audio auront un impact sur 2020 et 2021.

L'impact de la pandémie de la Covid-19 est difficile à appréhender : risque de baisse de cotisations, en cas de faillites ou redressements judiciaires chez certains clients et augmentation de l'hospitalisation et des décès.

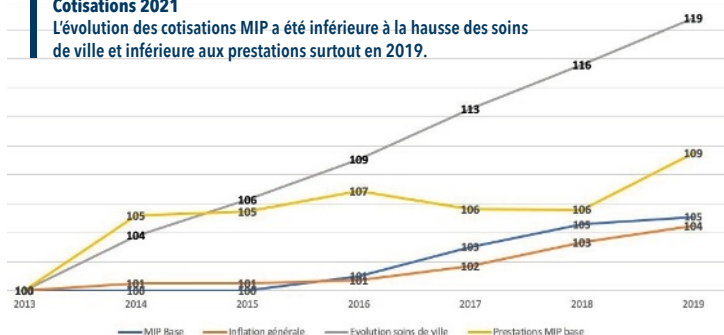
Quel sera le rattrapage post-confinement ? Nous constatons qu'un certain nombre de professionnels de santé sont obligés de suivre un protocole sanitaire tellement rigoureux qu'ils ne peuvent pas recevoir le même nombre de patients qu'avant cette crise.

> Quelles sont les hypothèses que nous avons retenues pour 2020-2021 ?

- Nous constatons une évolution des prestations MIP 2020 à + 2,9 % à fin janvier ;

Cotisations 2021

L'évolution des cotisations MIP a été inférieure à la hausse des soins de ville et inférieure aux prestations surtout en 2019.



- Un impact fort sur MIP Base et MIP Plus en lien avec l'augmentation de la base de remboursement des audioprothèses ;
- Une dégradation sur le poste optique pour les spécifiques (cycle des 2 ans et probable anticipation du 100 % Santé) ;
- Un marché de la santé très tendu : hausse des cotisations des produits mutualisés limitée en 2020, avec de probables appels d'offres ;
- Une résiliation infra-annuelle qui, normalement, doit être mise en place pour décembre. La FNMF a demandé un report.

Enfin, concernant les cotisations, les calculs ont été faits avec une augmentation MIP Base / MIP Plus de 1,5 %.

Bernard DALPHINET rappelle que l'évolution des cotisations MIP a été inférieure à la hausse des soins de ville et inférieure aux prestations, surtout en 2019.

> Les résultats prévisionnels

MIP au global avec le réel pour l'année 2019, déjà commenté ; les années 2020 estimée et 2021 prévue, en fonction des hypothèses développées précédemment.

Nous n'anticipons pas d'augmentation des effectifs adhérents, la diminution correspond à l'attrition naturelle.

Les cotisations continueraient de baisser sensiblement et les prestations augmentent peu.

Donc une marge brute qui serait en baisse de 2,6 millions d'euros entre 2019 et 2021.

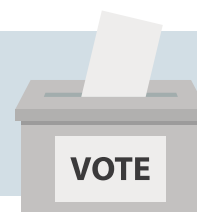
Les frais de courtage et de délégation seraient légèrement en hausse et les frais de fonctionnement stables.

Le résultat final 2021 serait inférieur à celui de 2019 de 0,7 million d'euros.

Bernard DALPHINET rappelle « que le résultat de 3,5 millions d'euros après impôt est à comparer aux 3,4 millions d'euros prévus pour les produits financiers. L'impact de ces derniers est important et peut totalement changer la donne lorsque nous aurons les résultats finaux de ces deux années ».

Après la présentation des données sur les garanties MIP Base / MIP Plus et sur les autres contrats, des échanges ont conclu cette dernière partie du rapport de gestion.

À cet instant, le président met en œuvre la première session de vote par visioconférence, une première pour l'ensemble de nos délégués MIP, suivie du déjeuner "individuel" chacun chez soi.



Partenariat MIP/AG2R La Mondiale

Michel Lagrange mandataire précise que ce partenariat est basé sur un protocole qui reprend le format de celui qui existait avec Humanis.



Les principaux points du protocole sont présentés :

- Adhésion à AG.Mut le 1^{er} juillet 2020 ;
- Durée initiale de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2021, début effectif du partenariat puis tacite reconduction annuelle ;
- Création d'un pôle « Énergies » de développement avec AG2R, secteur de développement dédié à MIP ;
- Représentation MIP à AG.Mut (AG et CA) et à la sommitale AG2R ;
- Autonomie financière et stratégique de MIP ;
- Coopération dans le domaine commercial, assurantiel, la gestion métier et, si souhaités, les services supports, le réglementaire et l'action sociale ;
- Suivi effectué par un comité de pilotage.

Après avoir répondu à la question « pourquoi changer de partenaire ? », Michel Lagrange présente un tableau qui compare

le partenariat qui existait avec Humanis aux propositions Malakoff Humanis et AG2R La Mondiale.

« Ce qui me paraît neutre ou sans changement notoire est en noir, ce qui semble plutôt positif est en vert, ce qui semble moins positif est en rouge. Il apparaît assez clairement que, dans la proposition Malakoff Humanis, il y a un nombre de points compliqués, qui n'apparaissent pas positifs dans le cadre de la proposition qui est faite. »

Après avoir énuméré et développé ces points, notamment les contraintes financières (l'autonomie de gestion, l'investissement dans la holding), l'obligation de passer par Malakoff Humanis pour les relations avec l'ACPR – ce qui nous rend très dépendants –, la perte d'autonomie sur le plan stratégique et financier, ainsi que le partage d'un secteur d'activité dédié, Michel Lagrange indique que ces éléments permettent de donner les raisons du choix de la proposition AG2R La Mondiale par rapport à la proposition Malakoff Humanis.

Pour finir, dans le cadre de ce rapprochement MIP et AG2R La Mondiale, le secteur dédié de développement spécifique à MIP est présenté à l'assemblée.

L'action sociale MIP

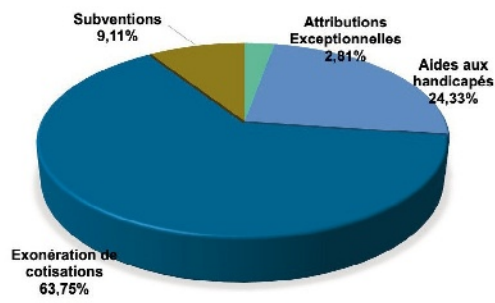
Le rapport est présenté par Alain Delamare, vice-président. En 2019, un budget de 465 457 euros a été consacré à l'action sociale.



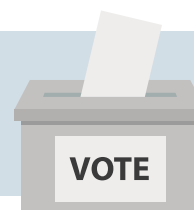
Pour l'exercice 2021, avec 100 % des voix, l'assemblée générale fixe à 600 000 euros le budget du fonds d'action sociale et de prévention.

« Il nous a semblé judicieux de ramener le budget 2021 à 600 000 euros, constatant que, depuis des années, nous ne dépassons pas 500 000 euros. Lors de cette décision en conseil d'administration, le contexte particulier de la Covid-19 a été évoqué et, devant l'incertitude des situations qui pourraient se présenter, il a été décidé de maintenir ce budget à ce niveau,

tout en restant ouverts à tout cas un peu extrême qui nous amènerait à être au plus près de ceux de nos adhérents en grande difficulté. »



Le président lance alors la seconde session de votes des résolutions, d'où il ressort l'unanimité des délégués en faveur du partenariat proposé avec AG2R et les aides apportées aux adhérents en difficulté.



Déroulement des opérations

Après un moment de pause, Olivier Robinet, président de la commission élections, présente un bilan du déroulement des opérations.



Un rappel est fait sur plusieurs points :

- L'ordonnance du 4 mai 2017 et ses impacts ;
 - Les pistes de réflexion présentées à l'assemblée générale de Vannes en 2018 ;
 - Les modifications statutaires pour la mise en conformité et les principes retenus à l'assemblée générale de Paris en 2019.
- Cette année, nous avons commencé les opérations de communication pour expliquer la réforme, susciter des candidatures et renforcer la

Elections des délégués

Étapes opérationnelles :



gestion démocratique et solidaire de la gouvernance MIP.

Enfin, un point d'étape est fait au 29 mai 2020 :

« *A ce jour, nous constatons un déficit de candidats, sauf en Ile-de-France. Il reste quelques jours pour se mobiliser. Toute candidature supplémentaire contribuera à améliorer la représentativité de l'assemblée générale dans la gouvernance de la MIP, c'est donc extrêmement important.* »

L'environnement réglementaire et commercial 2020

La dernière partie de cette assemblée générale en visioconférence est présentée par Loïc Flichy, directeur général.



Il reste encore des chantiers lourds concernant cet environnement :

- Loi Eckert, avec la poursuite des chantiers Agira et Ficovie ;
- DDA : IPID et comité produits mis en place ;
- 100 % Santé avec une importante mise en place en janvier 2020 ;
- Solvabilité 2, avec le raccourcissement de deux semaines des délais de reporting ACPR ;
- Résiliation infra-annuelle – qui doit être mise en place au 1^{er} décembre 2020 – et pour laquelle la FNMF a demandé un report.

Après un zoom rapide sur le 100 % Santé et l'anticipation des adhérents sur les prestations 2019 (dentaires et audios) et sur le début 2020 avec une accélération de 40 % des devis dentaires, notamment en janvier, Loïc Flichy aborde la Covid-19 et ses impacts :

D'un point de vue opérationnel, nous avons dû opérer un confinement immédiat avec la mise en place du télétravail. Aujourd'hui, nous avons débuté un déconfinement progressif en suivant les directives gouvernementales.

En ce qui concerne notre métier, nous anticipons des effets contradictoires sur les prestations : nous avons constaté une reprise dès le 11 mai, et nous nous interrogeons sur les rattrapages de soins et les retards de facturation. Pour les cotisations, nous n'observons pour le moment pas de variation, elle se fera sans doute plus tard.

Les bénéfices et enseignements que nous en tirons : l'accélération de la digitalisation, un travail à faire sur notre système de téléphonie et l'opportunité du télétravail à organiser.

Un mot sur le marché : nous ne constatons pas de changement important sur le marché au niveau de la rentabilité et nous prévoyons un faible taux de rotation sur l'année. Sur la distribution, peu de changement également, le courtage est de plus en plus présent sur les grands comptes. Les bancassureurs sont de plus en plus présents sur l'individuel et la petite collective.

Pour MIP, deux constats : le franchissement à la baisse du seuil symbolique des 100 000 cotisants et le lancement prochain de notre partenariat Ag2r.

Sur cette base, nous devons mener une réflexion sur la relance de nos capacités de souscription et de nos partenariats commerciaux, tout en préservant notre rigueur technique.

Loïc Flichy termine son intervention en souhaitant à tous un bon déconfinement.

Après avoir remercié tous les délégués pour le travail effectué ces six dernières années, les collaborateurs et prestataires pour la mise en œuvre de cette assemblée générale, le président Georges Renouard clôture cette 91^e assemblée générale, mais première en visioconférence, et donne rendez-vous en 2021 à Montpellier les 20 et 21 mai et à Dijon en 2022.